

Délimiter les 1000 Étangs, est-ce possible ?

Frédéric GROSJEAN

Théma, UMR 6049 - Université de Franche-Comté

Propos introductif

Auparavant appelée Vosges-Saônoises, puis Plateau des 1000 Étangs, il semble qu'aujourd'hui le mot Plateau soit de moins en moins présent pour évoquer cette région d'étangs située dans le Nord-Est du département de la Haute-Saône. Cette mise de côté de la référence géomorphologique et ces changements de dénomination attestent en quelque sorte de la volonté des acteurs socio-économiques locaux d'élargir cet espace à la notoriété grandissante. Porté par le Conseil départemental de Haute-Saône, le projet de labellisation de ce territoire au patrimoine UNESCO va dans le sens d'une mise en lumière de cette région rurale dotée d'une riche biodiversité.

Mais aujourd'hui, la simple présence des étangs (limite naturelle) ne semble plus suffire pour délimiter ce territoire des 1000 étangs.

Ainsi, dans ce contexte de projet de labellisation UNESCO et de zonages multiples (Parc Naturel Régional, Natura 2000, Réserve Naturelle, etc.), notre contribution vise investir les représentations cognitives d'élus locaux (les Maires) : pour eux, quelle est la délimitation des 1000 Étangs ? Pour cela, une enquête a été menée en vue de récolter leur vision du périmètre des 1000 étangs. Pour les Maires, quelles sont les limites géographiques des 1000 Étangs ?

1. La conduite de l'enquête

Comme chaque enquête, le choix de la population à enquêter est déterminant. S'il avait été envisagé d'interroger les habitants dans un premier temps, cette piste a été écartée car elle nécessitait une mobilisation importante d'enquêteurs sur le terrain. Le choix s'est alors porté sur les élus locaux et plus précisément les Maires. De par leur mandat, ces derniers ont une connaissance et une expérience riches de leur territoire. Ainsi, la conduite de l'enquête vise à solliciter leur « expertise du terrain », en interrogeant leurs représentations du territoire des Mille Étangs.

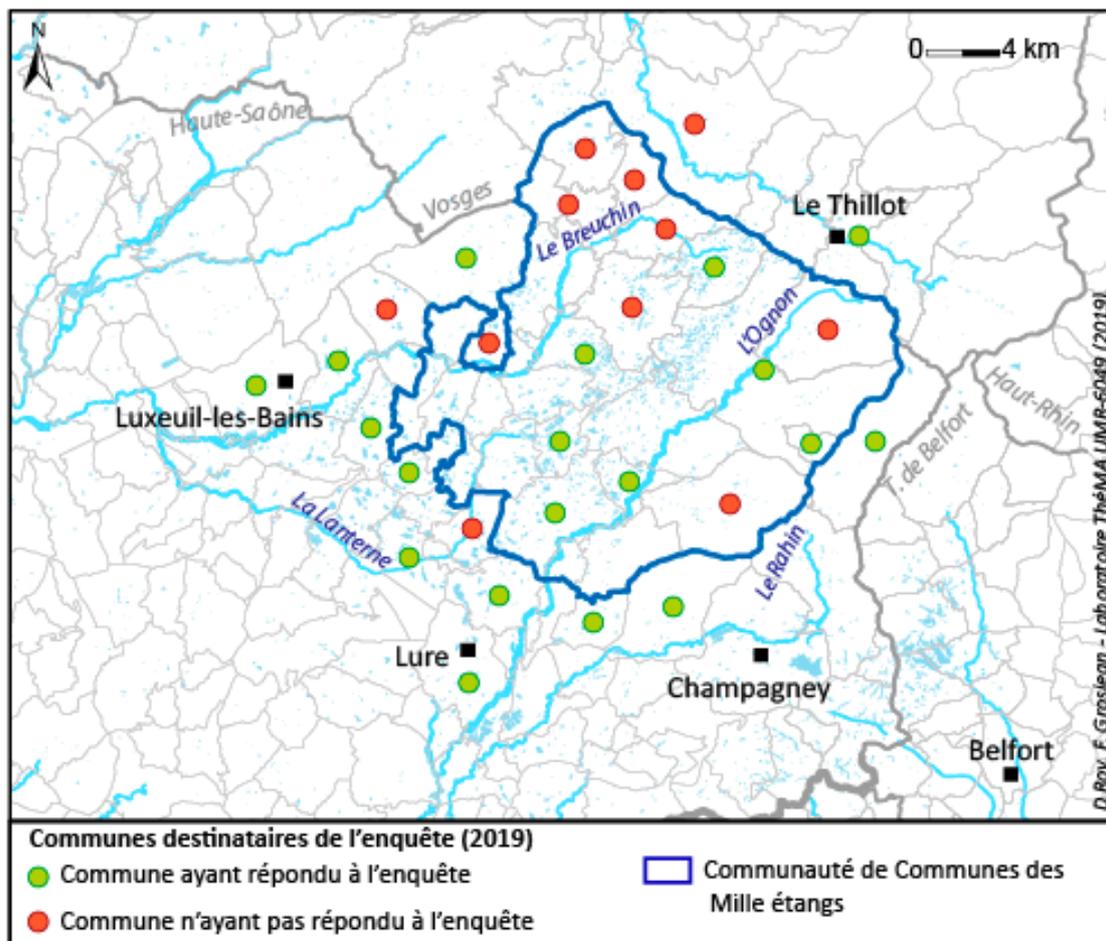
Au total, les Maires de 30 communes ont été contactés. Le panel des communes sollicitées se devait alors de satisfaire plusieurs critères :

- Disposer de communes de taille démographique différente.
- Bénéficier de retours de communes appartenant à des Communautés de Communes différentes, et par là-même couvrir un territoire relativement étendu et dépassant ce que l'on pourrait qualifier de territoire des Mille Étangs.

- Solliciter les communes du département des Vosges en vue de questionner cette frontière régionale et ancienne frontière entre ancien Duché (Lorraine) et Comté (Bourgogne Franche-Comté).

- Disposer de communes marquées par une forte densité d'étangs et de communes qui en sont quasi-dépourvues.

- Enfin, recueillir le point de vue de Maires de communes situées à la fois en plaine, sur les plateaux et le long des vallées.



Après le choix des communes à enquêter, la question du mode de recueil de l'information se pose. Il a alors été décidé d'envoyer par voie postale une lettre présentant notre démarche ; cette lettre a été accompagnée d'une carte au format A3 sur laquelle le Maire devait dessiner le périmètre des 1000 Étangs. Ainsi, nous avons opté pour une collecte des données cognitives géographiques par le biais du croquis à main levée ; longtemps critiqué et remis en cause « depuis leurs débuts (limites imposées par le format de feuille, effet des différences de compétences grapho-motrices notamment entre groupes sociaux, blocage des personnes âgées vis-à-vis de la technique...), [...] le dessin à main levée possède de nombreux atouts pratiques : il est riche en informations collectés, peu exigeant en explications, léger en équipements requis... » (Rouiller, 2013).

Sur la feuille au format A3, quelques repères ont été placés : les frontières départementale et régionale, les fonds communaux avec le nom des communes, la localisation des étangs et des cours d'eau. Les éléments relatifs au relief n'ont pas été posés sur la carte car le risque aurait été de la surcharger. Le fait de porter la localisation des étangs sur la carte est en soi discutable car elle peut guider l'enquêté dans sa définition du périmètre du territoire des Mille Étangs ; le choix a été néanmoins de les positionner car nous souhaitions savoir dans quelle mesure les étangs interviennent dans le tracé du périmètre du territoire des Mille Étangs. En d'autres termes, ce territoire des Mille Étangs n'est-il qu'un espace ou non de fortes densités d'étangs ?

Enfin, la carte se devait de couvrir un espace relativement étendu (60 km d'Est en Ouest et 45 km du Nord au Sud) pour ne pas enfermer l'enquêté dans une version réduite du territoire des Mille Étangs. De même, un soin particulier a été pris pour ne pas trop centrer la carte sur les vallées du Breuchin (Faucogney-Et-La-Mer) et la Haute-Vallée de l'Ognon (Melisey).

L'enquête a été menée en février – mars 2019 ; sur les 30 communes contactées, 19 d'entre elles ont répondu, dont deux communes ont envoyé chacune deux versions différentes de tracé (soit un total de 21 cartes). Le taux de retour est plutôt satisfaisant et permet ainsi de bénéficier d'un matériau suffisamment solide pour aborder les représentations mentales des élus locaux sur le périmètre des Mille Étangs.

2. Résultats de l'enquête : une limite floue au sud, la mise en avant d'un cœur et d'une périphérie

« Le traitement automatisé des données géographiques, notamment à l'aide des systèmes d'information géographique (SIG), permet aujourd'hui de nouvelles approches comme l'agrégation des objets ponctuels dessinés » (Rouiller, 2013). Ainsi, l'opération suivante a consisté dans un premier temps à numériser les 21 cartes récoltées ; dans un second temps, le géo-référencement des cartes a été effectué (avec 3 points de contrôle sur chaque carte pour assurer ensuite une bonne superposition des 21 cartes) puis l'étape de vectorisation (RGF 93 – EPSG 2154) a été conduite.

À ce stade des travaux, il est dès lors possible d'interroger l'espace cognitif de chaque individu mais également l'espace cognitif du groupe construit à partir du rassemblement des différentes réponses graphiques. Ainsi, une première approche, basée sur une analyse visuelle de chacune des réponses et complétée par quelques requêtes à partir d'un SIG, permet de ressortir cinq grands principes qui structurent la physionomie des tracés :

[1] Le Maire respecte ou non les limites communales : la moitié des Maires suit avec soin le tracé des communes alors que l'autre moitié fait fi du maillage communal (commune coupée en deux). Pour 1 réponse sur 2, la maille communale n'est pas toujours la plus pertinente pour délimiter le territoire des 1 000 Étangs ;

[2] Le Maire présente une version géographiquement réduite du territoire des 1 000 Étangs ou une version élargie : si en moyenne, l'espace délimité par les Maires couvre une

superficie d'environ 400 km² (41 communes couvertes¹ en moyenne), les tailles du territoire des 1 000 Étangs portées sur la carte par les élus sont assez différentes. L'espace le plus réduit couvre une surface de 194 km² (22 communes couvertes) tandis que l'espace le plus vaste approche les 1 000 km² (97 communes) ! La palette du dimensionnement du territoire des 1 000 Étangs est large, 7 Maires traçant un territoire de moins de 300 km² et 6 un territoire de plus de 500 km².

[3] Le Maire s'inspire ou non des contours des bassins versants, en particulier ceux du Breuchin et de la haute-Vallée de l'Ognon l'Ognon : dans les paragraphes précédents et ce à plusieurs reprises, les bassins versants sont apparus comme des éléments structurant. Ainsi, à partir d'une requête SIG, il est alors possible de calculer la part de chaque bassin versant couvert par l'ensemble des périmètres dessinés par les élus. Nous obtenons alors les résultats suivants :

- Bassin versant du Breuchin (superficie totale de 220 km²) : en moyenne, le bassin versant est « recouvert » à 73% par les dessins des élus. C'est le bassin où ce taux est le plus élevé ;

- Bassin versant de la haute-vallée de l'Ognon (de sa source à Haut-du-Them Château-Lambert jusqu'à Montessaux au sud-ouest de Melisey, superficie de 160 km²) : le taux de « recouvrement » est ici de 68% ;

- Bassin versant de La Lanterne (jusqu'à Sainte-Marie-en-Chaux, confluence entre La Lanterne et Le Breuchin, 161 km²) : le bassin versant est en moyenne « recouvert » à 47% ;

- Bassin versant du Rahin (170 km²) : le taux de « recouvrement » est de 27,5% ;

- Bassin versant de la partie inférieure de l'Ognon (de Montessaux aux Aynans au sud de Lure², 118 km²) : le taux de recouvrement est de 16%.

Au regard des données précitées, il en ressort que les bassins versants du Breuchin et de la haute-vallée de l'Ognon sont les plus représentés dans les périmètres dessinés par les élus, devant celui de La Lanterne. Pour ce qui est du Rahin, il est nettement moins concerné, tout comme la vallée « inférieure » de l'Ognon au sud qui est encore davantage en retrait. Toutefois, derrière ces données englobantes, il en ressort que les réponses diffèrent d'un élu à l'autre. Pour certains tracés, les bassins versants du Breuchin et de la partie supérieure de l'Ognon représentent plus de 90% du périmètre représenté sur la carte alors que pour d'autres, ils en constituent moins de 50%. Ces écarts de représentations s'expliquent le plus souvent par le poids du bassin de La Lanterne dans les tracés, qui comme évoqué plus haut, se situe dans une position intermédiaire.

[4] Le Maire se cale ou non sur les limites administratives : seul le maire de la commune de Melisey reprend avec exactitude le périmètre de la Communauté de Communes des 1000 Étangs (ce bourg est la commune-siège de cette intercommunalité) ; pour ce qui est des

¹ Nous considérons qu'une commune est couverte par le dessin d'un Maire lorsque la superficie de celle-ci est à 90% au moins incluse dans ce dernier.

² Située à environ 10km au sud de Lure, la commune des Aynans est la commune où se localise la confluence entre l'Ognon et le Rahin.

frontières départementales, 5 dessins intègrent au territoire des 1000 étangs une partie du département des Vosges (dont le maire du Thillot située dans ce département). Pour ce qui est du Territoire-de-Belfort, un seul dessin inclut des communes de celui-ci au sein du territoire des 1 000 Étangs. Egalement marqué par une densité importante de plans d'eau, les secteurs d'Evette-Salbert ou de Lachapelle-sous-Chaux ne sont pas intégrés au périmètre des 1 000 Étangs : ils sont de taille plus grande, ils sont davantage accessibles et ils sont plus ouverts. Ces caractéristiques font que ces étangs du Territoire-de-Belfort sont davantage valorisés sur le plan touristique (étang du Malsaucy) et ne véhiculent pas ces images de quiétude attribuées aux plans d'eau du secteur des 1 000 Étangs.

[5] Le Maire construit ou non son tracé en fonction de la densité des étangs localisés sur la carte : en regardant les formes des tracés, certains dessins montrent que la densité des étangs est l'élément qui guide le choix du répondant. Parfois, ce dernier effectue volontairement des virages dans son tracé pour intégrer un espace comptant beaucoup d'étangs ; ce type de dessin se retrouve à la fois dans le dessin d'élus de communes comptant un nombre important d'étangs (Servance) et dans le tracé d'élus de communes caractérisées par un nombre très faible de plans d'eau (Plancher-les-Mines).

La figure 2 présente la superposition des 21 dessins des Maires qui ont répondu à l'enquête ; sans surprise, la carte souligne la netteté des frontières avec les Vosges et le Territoire-de-Belfort. Le territoire des 1 000 Étangs est avant tout un territoire localisé en Haute-Saône. À l'Est (vallée du Rahin) et à l'Ouest, les limites sont aussi assez claires même si les communes sont ici souvent coupées, comme la commune de Servance-Miellin qui est la commune la plus vaste de la zone (53 km²). À l'est, c'est la rivière de l'Ognon qui joue le rôle de frontière. Au contraire, la limite est plus floue au sud : les tracés des maires diffèrent assez fortement et au sud de Melisey en direction de Lure, le territoire des 1 000 Étangs « disparaît » par marches d'escalier. Ici, « l'effet vallée » s'estompe et laisse place à des paysages de plaine plus ouverts. La compilation des dessins des élus montre bien que le territoire des 1 000 correspond d'abord à un paysage de vallées et de plateaux, et moins à un paysage de plaine avec « vue dégagée ».

Par ailleurs, si la figure 2 (ci-dessous) souligne des limites géographiques parfois nettes et d'autres plus en « dégradées », elle met aussi en avant une différenciation interne du territoire des 1 000 Étangs entre ce que l'on pourrait appeler, un cœur, une périphérie et des confins. Le cœur est considéré comme étant la zone toujours incluse par les Maires dans le périmètre des 1 000 Étangs : il y a ici unanimité dans la délimitation car aucun maire ne l'exclut de son dessin. Pour ce qui concerne la périphérie, le seuil des 50% de rattachement au périmètre des 1 000 Étangs est retenu : au moins la moitié des limites dessinées par les élus se situe à l'intérieur de cette zone. En-dessous de ce seuil des 50%, on retrouve ce que l'on appellera ici les confins ; au-delà des confins, les lieux ne sont jamais rattachés aux mille étangs : nous ne sommes plus dans les Mille Étangs.

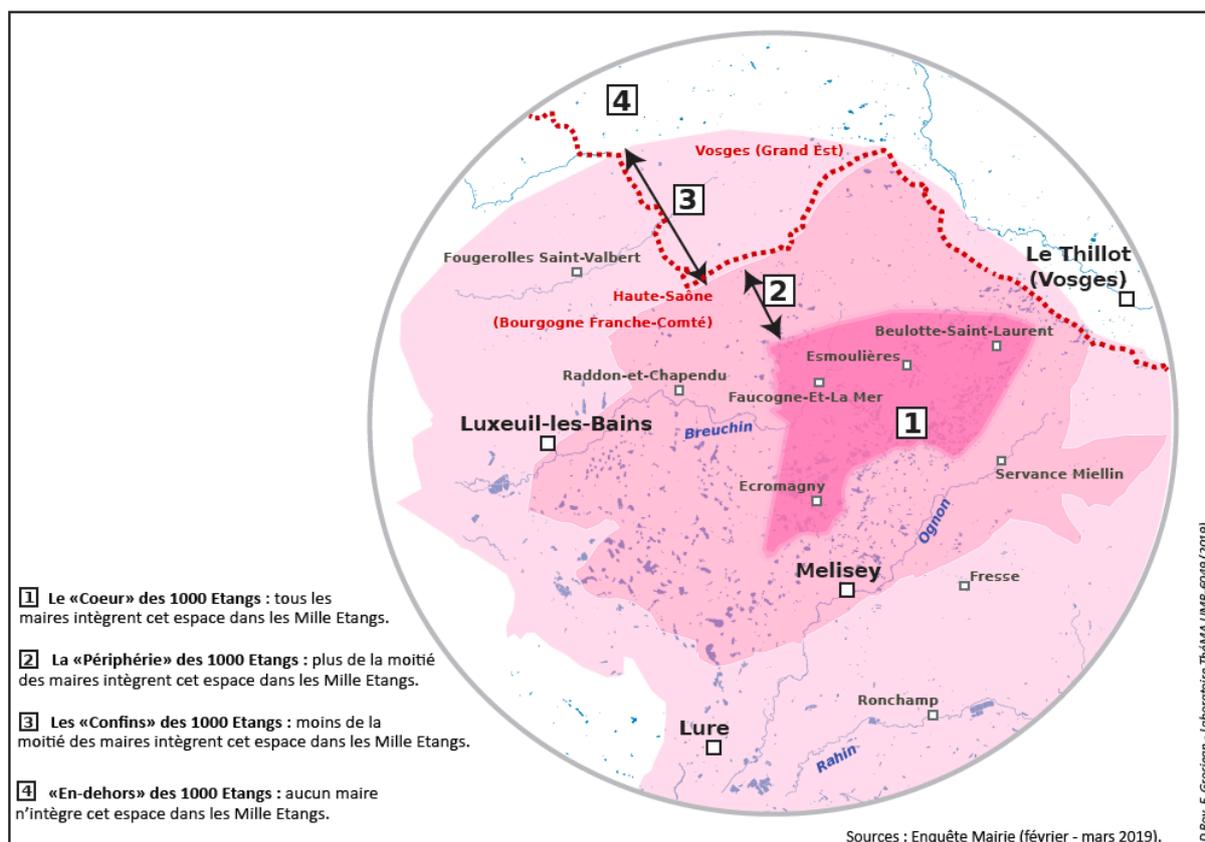


Figure 2. Les Mille Étangs : un cœur, une périphérie et des confins

Couvrant une superficie de 88,5 km², le cœur s'étend sur une douzaine de communes : les plus concernées sont les communes d'Esmoulières et de Faucongne-Et-La-Mer (ces deux communes sont du point de vue de leur superficie intégrée à 98% au cœur), juste devant Ecomagny (94%) et La Voivre (86%). Sur ces douze communes, les moins concernées sont quant à elles les communes de Ternuay-Melay-Et-Saint-Hilaire, Corravillers, Amage et Melisey (pourtant chef-lieu de la CC 1 000 Étangs !) avec une superficie rattachée au cœur toujours inférieure à 5%. Ce cœur est situé sur ce que l'on pourrait appeler le plateau supérieur (granitique), à cheval entre les bassins versants du Breuchin (de sa source à La Voivre) et de la partie supérieure de l'Ognon. Pour ce qui est de la périphérie, le territoire est ici logiquement plus étendu (308,5 km²) et épouse assez bien les contours des bassins versants du Breuchin, de la partie supérieure de l'Ognon et de la Lanterne. Lure, Luxeuil-les-Bains, Fougères-Saint-Valbert, Plancher-les-Mines, Ronchamp et Le Thillot (Vosges) constituent alors ce que l'on pourrait appeler les villes-porte de cette périphérie, constituant ainsi un anneau autour de celle-ci. Il est important de souligner que la densité d'étangs est plus élevée dans le cœur qu'en périphérie : 10 étangs/km² pour le cœur contre 4,2 étangs/km² pour la périphérie³. Le territoire des 1 000 Étangs est bel et bien un espace de très forte densité d'étangs ! Ce territoire est aussi un espace fortement boisé : le taux de couverture forestière s'élève à 70%⁴ pour le cœur et à

³ Nombre de plans d'eau d'après la BD Carto (IGN).

⁴ Surface boisée d'après la BD Carto (IGN).

66%⁵ pour la périphérie alors que ce taux est de 49%⁶ pour l'ensemble du département de Haute-Saône.

Pour ce qui concerne les confins, ces derniers s'étendent sur un territoire bien plus étendus (757 km²), et se caractérisent par une plus faible densité d'étangs (2,5 étangs/km²) et une couverture forestière importante (65%). Pour cette zone des confins, les communes sont plus peuplées (Lure, Luxeuil-les-Bains et dans une moindre mesure Ronchamp) et l'espace est traversé par des infrastructures routières plus importantes (RN 19 notamment) que dans le cœur et la périphérie des Mille Étangs.

Au final, les données précitées renforcent les images de solitude et d'isolement qui caractérisent les 1 000 Étangs. À l'écart des villes et d'axes de circulations importants, les 1 000 Étangs font aujourd'hui l'objet de constructions imaginaires véhiculées et portées par les acteurs locaux (élus, acteurs-socio-économiques, habitants) ; ces constructions imaginaires s'articulent notamment autour de représentations féériques et mystiques⁷, rappelant parfois les attributs de la forêt de Brocéliande et le célèbre Merlin l'Enchanteur.

Bibliographie

- Cauvin, C. (1999). Pour une approche de la cognition spatiale intra-urbaine. *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 72, mis en ligne le 27 janvier 1999.
- Di Méo, G. (1991). La genèse du territoire local : complexité dialectique et espace-temps. *Annales de Géographie*, 559, 273-294.
- Di Méo, G. (dir) (1996). Les territoires du quotidien. Paris : L'Harmattan.
- Di Méo, G. (1998). Géographie sociale et territoires. Paris : Nathan.
- Fremont, A. (1980). L'espace vécu et la notion de région. Travaux de l'Institut Géographique de Reims, 41-42. Dans A. Reynaud (dir.), *Analyse régionale. Réflexions critiques, concepts, techniques, études de cas*.
- Guérin-Pace, F. (2006). Sentiment d'appartenance et territoires identitaires. *L'Espace géographique*, 4(35), 298-308.
- Pumain, D. et Saint-Julien T. (2010). *Analyse spatiale. Les localisations*. Paris : Armand Colin.
- Roulier, F. (2013). Synthèses cartographiques des représentations spatiales dans l'espace. *Mappemonde*, 112(2013.4). Consulté le 03 juillet 2019
<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/territoires-territorialisation-territorialite>

⁵ *Idem*

⁶ *Idem*

⁷ Par exemple, les photographies utilisées par les acteurs locaux (office de tourisme notamment) mettent régulièrement en avant ces images féérique et mystique à travers quelques emblèmes locaux : photos d'étangs dans la brume, de totems, de murets gagnés par la mousse, d'inattendues sculptures en bois au milieu de la forêt ou encore de cabanes isolées et semblant abandonnées. De même, sur ce territoire, la programmation de spectacles en plein-air tels que les récits de contes évoquant le monde des fées et des sorcières renforcent les constructions imaginaires locales.